



Communiqué de presse de l'Union Locale des syndicats CGT de Sète et du Bassin de thau

Sète le 21 février 2024

La CGT dit stop à la répression syndicale

Certains et certaines infirmier·e·s du centre de dialyse de sète sont convoqué·e·s mardi 27 février par l'Ordre National des Infirmiers à Montpellier, pour s'expliquer sur le fait d'avoir exercé leur droit de grève au mois d'octobre 2023, (du 12 au 17 octobre), au sein de leur établissement.

On reproche à ces infirmier·e·s de ne pas avoir répondu aux réquisitions préfectorales et de ce fait avoir empêché la continuité des soins pour les patients.

Le personnel affirme ne pas avoir été destinataire des réquisitions, puisque lors des journées de grève, ils et elles étaient rassemblé·e·s sur le parking de la dialyse devant les fenêtres de la direction.

La CGT rappelle que le droit de grève est un droit fondamental des salariés. Il est défini par l'article 7 du préambule de la Constitution de 1946, et de la Constitution Française du 4 octobre 1958.

Les agents grévistes sont conscients de la gêne occasionnée pour les patients lors de ces journées de grève, mais la seule responsabilité en incombe à la direction du centre de dialyse. Celle-ci a attendu le 5ème jour du mouvement de grève pour entamer de véritables négociations.

Afin de soutenir les salarié·e·s convoqué·e·s un rassemblement est prévu le :

27 février 2024 à 13 heures devant le siège de l'ONI,
1025 rue Henri Becquerel- 14 Parc club Millénaire
34000 Montpellier

Ce rassemblement sera suivi d'une conférence de presse

Arnaud JEAN

Secrétaire général de l'Union Locale CGT de Sète/Bassin de Thau

L'Union Locale CGT de Sète et du bassin de Thau,
16 rue Jean JAURES - SETE - 0467740344
ulcgtsetebassindethau@gmail.com